

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°1 au budget 2019 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce projet de décision modificative présente un impact budgétaire limité (+ 0,81 % en crédits de paiement).

Il permet d'engager le lancement de nouvelles opérations et rend possible le transfert de crédits entre différents programmes. Sont ainsi proposés :

- à hauteur de 16,6 M€, les crédits d'investissement nécessaires à des ajustements et révisions de prix sur le projet de développement du Port de Brest ;
- à hauteur de 10 M€, s'agissant des transports interurbains et scolaires, des crédits pour le renouvellement des cars de la régie des transports Illevia ;
- des ajustements pour les différentes actions du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Les autres modifications budgétaires visent à :

- renforcer le programme d'équipements mécaniques de nettoyage dans les lycées ;
- maintenir sur l'année 2019 les modalités du dispositif des mobilités Jeunes à l'international ;
- accompagner la mobilisation sur les territoires en matière de transition énergétique ;
- reprendre les excédents de taxe d'apprentissage pour les reverser aux CFA les plus fragiles.

Cette décision modificative est aussi l'occasion d'ajuster les recettes, principalement pour la CVAE (21,368 M€).

Le Président du Conseil régional souligne que la reprise des résultats de l'exercice 2018 ainsi que les ajustements de recettes permettent l'inscription de dépenses supplémentaires totalement financées et une réduction du montant d'emprunt prévu au budget primitif 2019 dans le respect des grands équilibres financiers de la collectivité et de la trajectoire financière exigeante que s'est fixée la Région.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Si les crédits de paiement inscrits dans la décision modificative représentent moins de 1% du budget primitif, cette DM comporte cependant plusieurs inscriptions budgétaires importantes.

Le CESER comprend la nécessité des opérations retenues, notamment en ce qui concerne les autorisations de programme touchant le projet de développement du port de Brest : le projet portuaire fait en effet l'objet d'ajustements, mais le CESER note que cette actualisation ne devrait pas engager de dépassement du budget cible de 220 M€ affiché. A ce sujet, le CESER s'inquiète du futur schéma industriel touchant le port de Brest, et des questions d'emploi qui lui seront associées.

Le CESER note également le lancement d'un programme de renouvellement du parc d'autocars dans le cadre de la nouvelle compétence transports scolaires et interurbains. Ce programme de renouvellement, qui a pour objectif de convertir une part importante de la flotte d'autocars de la régie de transports Illevia au Gaz naturel véhicule (GNV), et investir dans des véhicules diesel les moins émissifs possible, s'inscrit selon le Conseil régional « dans la droite ligne de la Breizh COP ». Cette initiative, dont le CESER salue le caractère précurseur, va poser des contraintes

nouvelles, notamment en termes d'avitaillement en carburant GNV : en ce sens, l'engagement du Conseil régional devra être en mesure d'entraîner dans cette dynamique d'autres collectivités et acteurs, dans les territoires.

En-dehors de ce programme, le CESER relève qu'il est aussi fait référence à la démarche Breizh COP dans cette DM, pour expliquer l'accompagnement renforcé des EPCI dans la transition énergétique et climatique (budget porté à 3 500 k€, grâce à un complément de 100 000 € pour accompagner dans cette démarche 3 à 4 territoires supplémentaires, dans le cadre du programme 503). Le CESER se félicite de voir la démarche Breizh COP se traduire au travers de marques d'engagement concret du Conseil régional, et il se montrera attentif à leur développement croissant au sein des différentes politiques régionales, dans le cadre des décisions budgétaires à venir.

Sous l'effet de la convention avec l'Etat dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, le CESER constate la nouvelle répartition des fonds dédiés à l'offre de formation qualifiante, en vue de renforcer d'une part plusieurs champs de l'intervention régionale (formations sanitaires et sociales, formations professionnelles à la langue bretonne, développement de la connaissance de la relation emploi-formation) ; d'autre part, des supports en poste pour assurer le développement de ce nouveau Pacte. Le CESER salue le rôle du PRIC, comme accélérateur de la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) dans sa dimension « observation ».

Par ailleurs, le CESER retient la volonté exprimée par le Conseil régional d'apporter encore en 2019 son aide aux Centres de formation d'apprentis (CFA) déficitaires, afin d'assurer un équilibre financier pour tous les établissements avant l'application du nouveau régime de financement prévu en 2020. Ainsi, en crédits de paiement, la mission III représente plus de la moitié de la DM1.

En outre, le CESER suit ici positivement la concrétisation de la cession du site de la Janais à Rennes Métropole, au travers de dernières écritures inscrites en crédits de paiement, pour un total de 4,53 M€.

En recettes, le CESER relève la bonne nouvelle représentée par le complément de CVAE perçue (+ 6%), reflet d'une activité des entreprises plus soutenue. Des incertitudes apparaissent toutefois sur la poursuite de la croissance enregistrée, tendance qui devra être suivie attentivement dans le cadre des prochaines étapes budgétaires.

Enfin, le CESER approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2018 (67,3 M€), et apprécie la réduction ainsi permise du montant de l'emprunt initialement prévu (- 84,76 M€).

## Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

### 209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'abonder l'autorisation de programme destinée à la construction des infrastructures du port de Brest. Plusieurs volets sont concernés : poste à quai n°2, dragages, ainsi que quais et digues. Le montant prévu pour ces 3 volets était initialement de 21,2 M€ (sur un budget total de 220 M€ pour le port de Brest) mais les marchés attribués aux prestataires sont finalement supérieurs à ce montant. Le supplément s'élève à 0,58 M€ pour

le poste à quai n°2, à 13,9 M€ pour le dragage et à 2,3 M€ pour les quais et digues. Au total, compte tenu d'une réduction des besoins sur d'autres opérations, la proposition est d'abonder le budget de 16,6 M€.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les écarts paraissent importants entre les budgets estimés et le montant réel des marchés conclus. C'est particulièrement le cas pour les travaux de dragage où la hausse est de 77%. Au total, la hausse du budget pour l'autorisation de programme est conséquente avec + 78% soit 16,6 M€ supplémentaires. Les coûts supplémentaires des travaux de dragage en représentent la majeure partie (82% du surcoût total).

Le CESER aimerait connaître le ou les motifs de ces fortes augmentations, qui ne sont pas précisés par le Conseil régional dans son bordereau.

Considérant que l'aménagement du port de Brest est un projet stratégique pour permettre à la Bretagne de se positionner sur la filière industrielle des énergies marines renouvelables (EMR), le CESER soutient ce projet depuis son origine. Il s'agit également d'un programme d'envergure en termes budgétaires et le CESER est donc particulièrement attentif au suivi budgétaire de ce projet.

Le CESER souligne que la hausse des coûts engagés dans cette décision modificative reste à un niveau raisonnable (+ 7,5%) par rapport au montant total du projet. Le Conseil régional assure par ailleurs que l'objectif cible de 220 M€ est « à ce stade confirmé ». Dans ce contexte, le CESER suivra avec attention au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution du budget consacré à ce projet ainsi que l'échéance des travaux et le détail des projets industriels qui s'implanteront sur le site.

**Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi**

**301 – Assurer la qualité de la relation formation-emploi par la connaissance, la concertation et l'orientation**

Sur proposition d'Edwige KERBORIOU et Véronique LE FAUCHEUR  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En abondant de 800 000 € les autorisations d'engagement, le Conseil régional porte le budget du programme 301 à 6,43 M€ pour l'année 2019.

Ce programme recouvre les missions d'observation de la relation emploi formation, l'information et l'orientation ainsi que l'accompagnement des publics jeunes. Les éléments de contexte tels que les nouvelles missions d'information au public scolaire, la mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) notamment dans un cadre de reprise économique impactent fortement ce programme. Le Conseil régional souhaite renforcer la dynamique engagée avec les partenaires et les branches paritaires pour mettre en œuvre une démarche coordonnée d'observation de l'emploi, des métiers et des compétences, avec une visée professionnelle de branche mais également de territoire.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite de cet engagement du Conseil régional dans un contexte de profondes mutations des compétences de la Région qui se voit confier une nouvelle responsabilité d'information auprès des publics scolaires et de leurs familles et engage un renforcement du partenariat avec les branches professionnelles avec la structuration des démarches d'observation emplois-métiers-compétences.

Le maintien d'une dynamique de coopération est fondamental pour que les Bretonnes et Bretons, quel que soit leur statut, puissent bénéficier d'une information fiable et partagée au service d'un parcours sécurisé et qualifiant.

Le CESER souhaite être informé des contrats d'objectifs en cours d'élaboration et souligne, une nouvelle fois, l'importance d'y intégrer une dynamique de parcours allant des savoirs fondamentaux à la certification bac+3.

Du fait de la déstabilisation du système, le CESER souhaite que des indicateurs supplémentaires soient proposés dans le prochain rapport d'analyse par programme (RAP 2019), afin de rendre visibles les partenariats et actions communes, ainsi que les contrats d'objectifs signés notamment dans les secteurs qui cumulent un fort besoin de main d'œuvre, un turn over important et des conditions de travail souvent pénibles.

### 302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF, Filipe NOVAIS et Lydie POREE  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A travers le programme 302, le Conseil régional se mobilise dans le domaine de l'éducation, de la citoyenneté et de l'ouverture des jeunes au monde. Ce programme comprend trois grands objectifs : encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens, développer la mobilité internationale des apprenants et promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La décision modificative ici présentée vise à inscrire des crédits complémentaires de 1,4 M€ destinés à permettre aux étudiants de réaliser leur stage ou cursus à l'étranger.

En effet, les demandes de mobilité sont traitées sur une période allant d'avril à décembre de l'année n pour un départ effectif l'année n+1. Cette proposition technique correspond donc aux règles de la comptabilité publique, notamment l'annualité du budget et témoigne du succès de ce dispositif déployé par la Région Bretagne.

Le CESER encourage la collectivité à poursuivre son action en la matière.

Ce projet de décision modificative n'appelle aucune autre observation particulière sur ce programme.

## 306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, David COCAULT et Norbert HELLUY  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la présente décision modificative n°1, le Conseil régional se dote de moyens supplémentaires pour renforcer son programme d'équipements mécaniques de nettoyage dans les lycées, à savoir des crédits d'investissement supplémentaires d'un montant de 1,2 M€ pour une autorisation de programme initiale de 7,98 M€.

Équiper un plus grand nombre de lycées en matériel mécanique et manuel en 2019 permettra de réaliser un déploiement en 3 ans. En effet, 92 lycées seront ainsi équipés à la fin de l'année, sur un total de 105 sites.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut que se féliciter de la volonté et des moyens alloués par la Région pour permettre la quasi-généralisation de la méthode de lavage par préimprégnation d'ici la fin 2019.

Il rappelle que le budget 2018 avait déjà été abondé par une décision modificative (DM) de 1,1 M€ en mai 2018 pour faire face à un besoin urgent de renouvellement d'équipements d'entretien. Cette nouvelle DM qui abonde le budget à hauteur de 1,2 M€ pose la question du sous-dimensionnement de l'autorisation de programme au regard des besoins réels de ce programme.

Le CESER, qui avait pu regretter l'an passé le manque de calendrier à ce titre, souhaite toujours que cette opération soit effectivement menée à bien dans l'intérêt des agent-es et de leurs conditions de travail ainsi qu'au bénéfice de l'environnement. Il regrette par conséquent que 15 lycées ne puissent en bénéficier dans ce même délai et se pose la question de cet état de fait.

Le CESER souhaite également connaître l'état d'avancement du renouvellement des matériels mécaniques de dépoussiérage et de lavage, objet d'un abondement en 2018.

## 312 – Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Philippe PLANTIN et Marielle TARTIVEL  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose de reprendre par anticipation les reliquats de taxes d'apprentissage des Centres de formation d'apprentis (CFA) pour la part excédant les 4 mois de trésorerie à la fin de l'année (maximum autorisé par la loi) et d'utiliser ces ressources (6 M€) pour financer les CFA déficitaires en cette fin d'année 2019.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve cette décision modificative n°1 qui permettra à tous les CFA de clôturer de manière équilibrée leur exercice 2019 avant la bascule dans le nouveau système de financement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il attire toutefois l'attention de la Région sur la nécessité d'une redistribution équitable prenant en compte les efforts de gestion des CFA, ainsi que les projets de développement et d'investissements déjà engagés.

Il attire aussi l'attention sur d'éventuelles observations des opérateurs de compétences (OPCO) sur le principe de récupération anticipée des reliquats de taxe.

Une précision sur la valorisation à 6 M€ aurait été appréciée ainsi qu'un retour d'information sur les montants accrédités par établissements (déficits ou projets).

Le CESER souhaiterait savoir quels seront le niveau, le budget, les critères et la méthode d'accompagnement financiers des CFA après janvier 2020 par le Conseil régional en complément du coût apprenti.

Par ailleurs, il s'interroge sur ce que va devenir la promotion de l'apprentissage, compte tenu de la réforme.

### 314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition d'Olivier CHAPALAIN et Marylène SIMON  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En déclinaison du schéma des formations sanitaires et sociales, la Région adapte l'offre de formation en fonction des besoins identifiés sur les territoires. A l'issue d'un appel à candidatures, les établissements concernés sont agréés par le Président du Conseil régional pour une durée de 5 ans. Un déficit d'offre est notamment constaté sur les formations de niveau 5. Aussi le Conseil régional propose d'ouvrir 52 places d'accompagnant-e éducatif et social à 6 000 € la place ainsi que 18 places d'ambulancier-ère à 3 650 € la place à la rentrée 2019. Au total, il est proposé d'abonder le budget du programme 314 de 377 700 € en autorisation d'engagement et en crédits de paiement de fonctionnement.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la proposition du Conseil régional mais attire son attention sur le fait que ces formations d'accompagnant-e éducatif-ve seraient orientées vers les établissements tels que les EHPAD alors que le secteur du domicile en a tout autant besoin.

Il y a lieu d'anticiper la future loi autonomie, qui sera discutée dès la rentrée et met en évidence d'importants besoins de recrutements et de formation. Les perspectives sont importantes au niveau de la Bretagne et le rapport Libault sur la concertation Grand âge et autonomie qui a été rendu il y a deux mois à la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn démontre que les personnes vieillissantes ou en situation de handicap privilégient le maintien à domicile.

Le CESER propose qu'un contrat d'objectifs engageant tous les acteurs du champ des formations sanitaires et sociales, ciblant les emplois d'aide à la personne, soit initié afin d'objectiver les éléments relatifs aux besoins en compétences, en sécurisation des parcours et en qualité des emplois.

## 316 – Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition d'Isabelle CONAN ROUSSEAU et Anne LE MENN  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), la Région a reçu un concours financier de 56,6 M€ de l'Etat, afin de renforcer le programme des actions de formation PREPA et QUALIF Emploi en ciblant les personnes les plus éloignées de l'emploi.

La Région propose de transférer 1,381 M€ de crédits de paiement de fonctionnement initialement inscrits sur le programme 316 vers d'autres programmes correspondant aux objectifs du Pacte régional :

- programme 301 : assurer la qualité de la relation emploi formation avec une autorisation d'engagement (AE) de 300 000 € ;
- programme 314 : assurer les formations sanitaires et sociales avec une AE de 377 700 € ;
- programme 318 : développer les langues de Bretagne avec une AE de 225 000 € ;
- programme 9012 : rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées avec un crédit de paiement de fonctionnement de 741 525 €.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe un montant important de redéploiement du budget alloué au programme 316 vers d'autres programmes, alors que dans le même temps, l'abondement sur les lots Programme Bretagne Formation (PBF) 2017-2019 n'a pas été possible pour des raisons juridiques. Ce redéploiement s'explique par le fait qu'au moment du budget primitif, la Région a fait le choix d'inscrire la ligne de financement du PRIC sur ce programme 316, dans l'attente du redéploiement de l'enveloppe vers des programmes correspondants. Il n'entame pas le budget spécifique au programme 216 qui est maintenu.

L'abondement de 741 000 € en faveur du programme 9012 sera utilisé pour renforcer les équipes techniques, particulièrement sur la dimension ingénierie du PRIC et innovation.

Le CESER tient à préciser que la loi sur la formation professionnelle a eu d'importants effets sur les entrées en formation quelle que soit la situation des personnes, en emploi ou hors emploi, au cours des 6 premiers mois de 2019. Le CESER souhaite être informé du nombre de personnes inscrites en formation sur le programme PBF sur la période allant de janvier à juin 2019 et souhaite qu'un suivi de l'ensemble des dispositifs du programme 316 soit communiqué.

La réforme de la formation rend complexe la lecture que l'on peut faire des financements et difficile le suivi de l'accès à la formation. Cela a des conséquences tant pour les demandeurs d'emplois que pour les organismes de formation dont certains se trouvent actuellement en réelle difficulté de fonctionnement. Le comité des financeurs pourrait être sollicité pour remettre à plat l'ensemble des dispositifs et financements.

Le CESER suivra avec la plus grande attention la mise en œuvre du PRIC et invite le Conseil régional à se montrer attentif à l'accompagnement en ingénierie pédagogique des centres de formation, notamment les plus petits d'entre eux. Il préconise de concrétiser dès cette année l'engagement pris dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui consiste à construire avec les partenaires, un contrat d'objectif sectoriel.

## 318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Pacte régional d'investissement dans les compétences* 2019-2022 (PRIC) la Région souhaite réserver 50 places de stages 6 mois pour des demandeur-euses d'emploi dans les structures de formation professionnelle à la langue bretonne.

La décision modificative au budget propose d'abonder de 225 k€ l'autorisation d'engagement initialement prévue la portant à un montant de 6,905 M€ et d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 112,5 k€ pour cette année (la seconde tranche de paiement intervenant en 2020). Cette initiative est à la fois une réponse aux objectifs de diversification des financements des formations professionnelles à la langue bretonne et une contribution de la politique linguistique de la Région à l'objectif d'insertion durable des publics les plus éloignés de l'emploi.

Le financement de ces formations entre dans le cadre budgétaire global du financement de l'offre de formation qualifiante par la Région en complémentarité avec les engagements du programme 316 « *Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales* ».

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La participation des formations à la langue bretonne aux dispositifs du PRIC afin de permettre l'insertion des publics éloignés sur des emplois de proximité nécessitant l'usage de la langue bretonne est une initiative digne d'intérêt que le CESER soutient.

Les organismes de formation à la langue bretonne enregistrant chaque année de très bons résultats, tant en nombre de stagiaires adultes en formation (près de 300 places financées par an) qu'en termes de maîtrise de la langue des formé-es (plus de 50% des candidat-es au DCL obtiennent le niveau B2 ou C1 du CERCL), le CESER n'a pas de doute sur la qualité et la réussite de cette contribution au PRIC.

Le CESER souhaite que cette action fasse l'objet d'un indicateur de suivi spécifique dans le RAP 2019. Il demande également qu'en termes de suivi on soit attentif à la manière dont elle s'articule budgétairement entre le programme 318 et le programme 316 au moment de l'examen du BP 2020 et du RAP 2019.

## Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

### 401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité

Sur proposition de Jean-Marie BERTHO et Brigitte DELAHAIE  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région Bretagne, en reprenant en 2017 la compétence des transports départementaux et scolaires s'est vue transférer une régie départementale de transports : celle de l'Ille-et-Vilaine, qui avait été créée par le département en 2011 pour exploiter le réseau de transports interurbains sur la partie sud-est de l'Ille-et-Vilaine.

C'est dans ce cadre du renouvellement du parc d'autocars de cette régie, que la Région Bretagne doit prendre aujourd'hui une décision modificative au budget, pour un montant de 10 000 000 €.

L'objectif est la réduction de l'impact environnemental des transports collectifs de sa régie par le biais d'achats d'autocars moins polluants, et le financement de travaux d'adaptation d'une station GNV charge lente à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (siège de la régie).

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'approuver la mise en œuvre de cette décision justifiée par la transition énergétique. Elle devra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

### Mission V – Pour une Bretagne engagée dans la transition écologique

#### 501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Yves PIRIOU  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder à hauteur de 100 000 € le budget 2019 affecté à l'action régionale de gestion de l'eau. Il s'agit de 3 nouveaux projets :

- un appui d'expertise sur le thème de la solidarité autour de l'eau (30 000 €) ;
- une aide à la création d'une structure régionale rassemblant les EPCI bretons et les départements (20 000 €) ;
- une participation de la Région à l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Vilaine (50 000 €).

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans son avis du 11 juin 2018, le CESER avait insisté sur l'enjeu des solidarités territoriales en Bretagne, entre l'amont et l'aval des bassins versants, entre le rural et l'urbain, entre l'intérieur des terres et le littoral, et ceci dans la perspective des effets du changement climatique et de l'augmentation démographique. Le CESER se réjouit donc de voir ce sujet pris en compte par le Conseil régional dans le cadre d'une expertise (d'un coût de 20 000 €), qui alimentera les débats du futur Parlement breton de l'eau. Cependant le CESER se pose toujours la question de la composition effective de ce nouveau Parlement breton de l'eau qui voit apparaître parmi ses membres, à juste titre, les élus des EPCI et des structures porteuses de SAGE, mais qui ne parle pas des acteurs de la société civile qui doivent impérativement y être associés (professionnels, associations, etc.).

Concernant la création d'une nouvelle structure régionale (d'un coût de 30 000 €), rassemblant tous les EPCI bretons et les départements, le Conseil régional y voit un moyen pour « mutualiser une ingénierie et une expertise au service de la planification et de l'évaluation de la politique de l'Eau ». Le CESER remarque que la Région joue là son nouveau rôle de concertation et d'animation dans le domaine de l'eau, délégué par l'Etat en 2017 et réaffirmé officiellement

dans le Contrat pour l'action publique de début 2019. Le CESER s'interroge sur le rôle de cette nouvelle structure dans le Parlement breton de l'eau, ou en dehors de celui-ci. Dans son avis du 11 juin 2018, le CESER s'interrogeait sur le rôle de l'Etat dans le Parlement breton de l'eau qui sera désormais piloté par le Conseil régional. Une récente décision ministérielle vient alimenter ce questionnement : il s'agit d'une instruction gouvernementale du 7 mai 2019 qui demande aux Préfets des départements français de mettre en place des Projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE). La mise en place de ces PTGE par les services de l'Etat est destinée à garantir une démarche concertée localement avec tous les usagers de l'eau pour améliorer la résilience des territoires face aux changements climatiques et mieux partager les ressources en eau. Le CESER se pose la question du doublon possible, voire d'une concurrence, entre les compétences déléguées par l'Etat à la Région Bretagne dans le domaine de l'eau et ces nouvelles missions des Préfets de département sur les mêmes thèmes.

Le Conseil régional a décidé de participer, à titre consultatif, aux instances de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) de la Vilaine (à hauteur de 50 000 €). Le rôle particulier de la Région, qui a signé une convention avec cet EPTB, n'est pas précisé. Le CESER se pose la question de l'affectation précise de cette enveloppe supplémentaire. En outre, il souhaite savoir si tel sera aussi le cas pour les autres EPTB de Bretagne. Quel est l'objectif du Conseil régional à terme : investir tous les EPTB existants ? Ne garder qu'un EPTB de grande taille, en l'occurrence celui de la Vilaine ? Former quelques autres EPTB de grande taille sur le reste du territoire ? Ou bien encore ne former qu'un EPTB régional englobant celui de la Vilaine ? Le projet de nouvelle structure régionale réunissant tous les EPCI bretons n'augure-t-il pas cette nouvelle organisation ?

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'eau en Bretagne.

## 503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de David CABEDOCE et Ronan LE GUEN  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder l'enveloppe budgétaire du programme de :

- 100 000 € pour accompagner les territoires qui souhaitent mobiliser et impliquer les citoyen-ne-s dans leur projet de de transition énergétique et écologique (appel à projets) ;
- 250 000 € afin d'accompagner les territoires déjà engagés dans le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Pour l'année 2019 le Conseil régional lance un nouveau dispositif afin d'accompagner les territoires et notamment les EPCI dans leur transition énergétique et climatique. Ce nouveau dispositif se traduit par l'appel à projet « Mobilisation et participation des citoyen-ne-s ». Le CESER note que ce dispositif sera doté d'un budget complémentaire de 100 000 € pour accompagner trois à quatre territoires supplémentaires.

Il remarque que le Conseil régional s'engage en 2019 à commencer le déploiement du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Ce service accompagnera les territoires déjà inscrits dans cette démarche ainsi que les territoires qui en sont dépourvus. Le CESER se félicite que ces moyens d'information deviennent accessibles à tou-te-s les Breton-ne-s pour leurs projets de rénovation énergétique, et ce quelles que soient leurs conditions de ressources.

## Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

### 603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement du programme d'un montant de 100 000 € en raison du versement d'une subvention complémentaire de la part du Centre national pour le développement du sport (CNDS) en lien avec les activités du Campus Sport Bretagne.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Il s'agit essentiellement d'un ajustement budgétaire dont l'intérêt est évident car le projet mené par le Campus sport Bretagne vise, au travers des nouvelles technologies de réalité virtuelle et de réalité augmentée, à ramener vers la pratique sportive les personnes qui en sont les plus éloignées, que ce soit pour des raisons économiques ou pour des questions d'isolement social et/ou géographique.

Le CESER rappelle que le principe du GIP du Campus Sport Bretagne est de rassembler le maximum d'acteurs. Il sera donc vigilant sur la mise en œuvre de cette action et sur la manière dont tous ses partenaires y seront associés.

### 604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Pierre BARBIER et Claudine PERRON  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

#### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président rappelle tout l'intérêt culturel et économique de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine breton. Il propose d'accroître le montant de l'autorisation de programme.

#### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER estime qu'un abondement de 200 000 € à l'autorisation de programme permettra d'apporter un soutien à la restauration d'édifices.

## 606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la décision modificative n°1 au budget 2019, le président du Conseil régional propose, pour une meilleure cohérence et lisibilité de l'action régionale, de transférer du programme 605 au programme 606 les 38 000 € affectés à l'association « Escales fluviales de Bretagne » pour faire de la Bretagne, en développant les usages nautiques des canaux et voies navigables, « une destination touristique d'exception ».

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER considère que cette proposition est de nature à donner une meilleure lisibilité de l'action régionale en faveur de la valorisation et modernisation des voies navigables bretonnes.

## Autres dépenses

## 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la convention financière entre l'État et la Région Bretagne prévoit au sein du concours financier de 56,6 M€ de la part de l'État (autorisation d'engagement demandée par la Région) une tranche de dépenses à hauteur de 30 M€ en 2019. Dans ce cadre, il est proposé d'abonder de 741 525 € les crédits inscrits au sein du programme pour permettre l'inscription de 12 supports budgétaires au tableau des emplois. Ces postes seront à durée déterminée, compte tenu du financement conjoncturel assuré par l'État. Ils permettront le développement de l'ingénierie de formation, le renforcement de la coordination administrative et le suivi des actions entreprises, au profit de la mise en œuvre du Pacte régional.

Par ailleurs, dans le cadre des transferts de compétences en lien avec l'orientation, il est également proposé l'inscription de 7 supports supplémentaires, devant être entièrement compensés dans le cadre des discussions avec l'État.

Enfin, l'adaptation de l'organisation de la collectivité nécessite d'ajuster le tableau des emplois. Il est ainsi proposé de transformer trois supports budgétaires en faisant évoluer un support de catégorie A+ vers un support d'emploi fonctionnel et en transformant deux supports de poste de catégorie B en catégorie A.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve les créations de supports budgétaires prévues pour être en mesure de répondre à des enjeux importants, s'agissant d'une part de renforcer les moyens de mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences ; d'autre part d'assurer les transferts de compétences en lien avec l'orientation.

Le CESER prend note que les deux derniers points inscrits dans les propositions n'appellent pas de dotation budgétaire supplémentaire, et feront l'objet d'un ajustement ultérieur si nécessaire.

En ce qui concerne la réorganisation de la collectivité en réponse à des besoins ayant fortement évolué, le CESER apprécierait qu'une présentation lui en soit faite.

## Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport « Mouvements financiers divers » permet l'exécution des crédits divers non ventilables ; d'enregistrer les versements aux Départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe ; d'ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances ; d'enregistrer des dotations aux amortissements, la reprise des subventions transférables au résultat, la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et les subventions d'équipement versées. Il enregistre également les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région, et met en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues.

Le Président du Conseil régional propose notamment, s'agissant de la provision pour gestion de dette et de trésorerie, et compte tenu du report de crédit disponible fin 2018, de l'abonder à hauteur de 150 M€ pour faire face à d'éventuelles variations de l'amplitude de trésorerie, et pour procéder le cas échéant à des opérations de réaménagement de dette.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve l'augmentation de la provision pour gestion de dette et de trésorerie permettant de mener à bien les opérations de gestion active de la dette et d'optimiser le niveau de trésorerie. La Région a encore confirmé en 2018 ses compétences dans le cadre de cette gestion.

Le CESER relève les écritures visant à solder l'opération touchant le site de La Janais (4 280 k€ en crédits de paiement).

Les autres propositions décrites n'appellent pas de remarque particulière.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Décision modificative n°1 au budget 2019

Nombre de votants : 89

Ont voté pour l'avis du CESER : 89

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Françoise BOUJARD

### Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT partage l'avis du CESER sur de nombreux points et reviendra uniquement sur deux axes :

Concernant les investissements réalisés sur le Polder de Brest, la CFDT soutient les actions engagées par le Conseil Régional qui permettront le développement des Energies Marines Renouvelables, véritable opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel breton sur nos territoires, pour créer de la croissance et des emplois durables dans notre région, projet que la CFDT défend depuis plusieurs années. Pour la CFDT, la région Bretagne dispose d'un maillage unique avec des compétences dans le secteur maritime en termes de construction, de réparation, de conception qui ne sont plus à démontrer. Face à une concurrence internationale, il faut maintenant accélérer le rythme afin d'être au rendez-vous ! Pour la CFDT, le gouvernement doit donc accélérer le processus des appels d'offres EMR, sans quoi les industriels français, pour des raisons économiques, se retireront des projets et cela ne favorisera pas le développement de la filière française alors que les investissements, eux, ont été réalisés sur notre territoire.

Concernant la formation professionnelle et l'orientation la CFDT souligne la complexité de la période et les risques majeurs sur l'accès à la qualification pour les personnes qu'elles soient hors ou en emploi. Découpage des certifications en blocs de compétences, modification des financements et des compétences des acteurs sur l'apprentissage et le conseil en évolution professionnelle. Autant d'évolutions brouille à nouveau l'accès aux droits à l'accompagnement comme à la formation.

Ce contexte ne doit pas réduire l'ambition partagée dans le CPRDFOP qui pose comme principe l'universalité du droit à l'orientation et à l'accès à un parcours sécurisé vers la qualification et la certification. Cette ambition et les objectifs sur lesquels nous nous sommes tous engagés doivent trouver leur concrétisation dans cette nouvelle architecture. La décision modificative oriente des fonds supplémentaires notamment vers le programme 301 qui concerne la contractualisation avec les branches professionnelles. La loi « choisir son avenir professionnel » déplace la compétence de l'apprentissage vers les branches paritaires. Le développement des contrats d'objectif sera un maillon essentiel du partage de l'observation de la relation emploi formation, de l'information sur les métiers et les formations pour garantir ce principe d'universalité du droit à un parcours sécurisé vers la qualification. La CFDT s'impliquera dans ces contrats et souhaite que l'ensemble des partenaires régionaux en fassent de même.

Par ailleurs la CFDT partage pleinement l'avis du CESER relatif au programme 314 – Assurer les formations sanitaires et sociales, quant à l'urgence d'engager un contrat d'objectif pour les branches du secteur médicosocial. Ce secteur, lui aussi impacté par des réformes, connaît une forte augmentation des emplois vacants qui, déjà insuffisants, conduisent les personnels en poste aujourd'hui à se mobiliser et dénoncer les conditions de travail et d'accueil. Le pouvoir de vivre, la qualité de l'accès aux soins et l'accompagnement doivent être notre priorité partagée.



## Intervention de Annie SAULNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

3.

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

La décision modificative numéro 1 du budget 2019 s'inscrit dans un contexte de ressources supérieures à celles initialement inscrites dans le budget primitif avec un surplus de 30 millions d'euros avec notamment une CVAE en hausse de 9,27 % sur celle inscrite au budget 2018, soit une recette supplémentaire de l'ordre 33 millions d'euros, sur cette seule CVAE.

Cumulé avec la reprise des résultats de l'exercice 2018, ce surcroît de ressources conduit à réduire de façon significative le recours à l'emprunt à hauteur de 84 millions d'euros, mesure à laquelle nous souscrivons.

Il permet aussi de déboucler le portage assuré par la Région dans l'opération touchant au site de la Janais, et d'apporter un fort soutien à la formation professionnelle, avec une aide conséquente en faveur des CFA à hauteur de 6 M€ afin, je cite, « d'envisager sereinement la bascule dans le nouveau système de financement début 2020 ».

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Florence PRIGENT Comité régional CGT de Bretagne

La CGT soutient l'avis du CESER mais souhaite apporter quelques éléments d'analyse supplémentaires.

Ainsi par exemple, concernant les autorisations de programme touchant le projet de développement du port de Brest, la CGT prolonge l'avis du CESER sur le futur schéma industriel et l'emploi durable associé.

Il serait en effet totalement incompréhensible que l'activité des Energies marines renouvelables ne se concrétisent pas en une véritable filière industrielle durable avec le concours des industriels locaux et des emplois durables ancrés dans les territoires.

Le moins que l'on puisse dire c'est que sur le sujet, la transparence n'est pas au rendez-vous et il est urgent que cela change. Pour la CGT, la session du Conseil régional de cette fin du mois de juin doit être l'occasion d'une opération vérité sur le sujet.

Concernant la re-ventilation d'une petite partie de l'affectation des budgets de l'offre de formation qualifiante, la CGT souhaite que les 50 places de formations à la langue bretonne qui seront proposées servent effectivement à l'évolution du niveau de qualification des stagiaires concernés et non comme formation préparatoire non certifiante à l'emploi.

Concernant l'abondement du programme 301, « développer la connaissance de la relation emploi-formation », la CGT apprécie que la région entende développer les outils permettant la mise en œuvre de GPECT.

GPECT, qui à notre sens, devrait permettre une sécurisation des parcours professionnels tenant compte des attentes et besoins en formation des salariés et des évolutions des métiers, et évitant de passer par la case chômage. L'analyse et la mise en commun des besoins des entreprises en terme de qualification sur les territoires, la mise en place de formations permettant d'adapter les qualifications des salariés du territoire avant d'envisager la suppression de leur poste de travail serait de nature à dynamiser la création nette d'emplois des entreprises existantes et de celles à créer.

Nul doute que l'animation du PRIC prévue par l'abondement pour des recrutements du programme 9012 prendra à cœur cette action, incluant les demandeurs d'emploi dans le dispositif GPECT.

Une petite partie devant aussi servir pour les olympiades des métiers, la CGT en profite pour demander une attention particulière pour une véritable parité femme/homme dans les intervenants et ainsi aider à lutter contre les stéréotypes de genre dans les différents métiers.